

Au point 5 de l'ordre du jour : modification des statuts

Conditions et avantages de l'adhésion à CHGEOL

(Selon modification des statuts, AG 2021)

CHGEOL propose les catégories de membres suivantes (selon les statuts de CHGEOL):

1. Membre ordinaire
2. Candidat
3. Membre étudiant
4. Membre senior

Les avantages, les conditions et les cotisations des différentes catégories sont résumés ci-dessous :

Services	Catégorie des membres			
	1	2	3	4
Titre Géologue CHGEOL	x			x
Titre Géologue CHGEOLcert (uniquement sur demande)	x			x
Titre EurGeol (uniquement sur demande)	x			x
Inscription dans la liste des membres sur la page d'accueil	x	x		x
Droit de vote et d'élection à l'AG	x	x	x	x
Bulletin d'information de CHGEOL	x	x	x	x
Job-alarme (notification des nouvelles offres d'emploi)	x	x	x	x
Prix préférentiels pour les événements	x	x	x	x
Conditions requises	Catégorie des membres			
	1	2	3	4
3 ans d'expérience professionnelle	x			x
Membre d'une organisation professionnelle pour les sciences de la terre	x	x		x
Diplôme universitaire en sciences de la terre	x	x		x
Etudes en cours dans le domaine des sciences de la terre			x	
Frais	Catégorie des membres			
	1	2	3	4
Contribution par an (en CHF)	280	50	-	90

Remarques

- Après l'obtention d'un diplôme en sciences de la terre, les étudiants membres, s'ils adhèrent à une association professionnelle en sciences de la terre, sont promus au rang de candidat (voir ci-dessus) ou renvoyés.
- Les doctorants reçoivent un salaire et sont donc considérés comme employés. Ils ne peuvent donc plus rester membres étudiants, mais seront reclassés comme candidats - s'ils remplissent les conditions ci-dessus. Dans le cas contraire, ils seront exclus par l'Association.